

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NO 1043

Avis public est par la présente donné par la soussignée greffière adjointe de la Ville de Maniwaki, que le conseil a adopté, lors de la séance ordinaire du 6 novembre 2023, le règlement no 1043 intitulé: « Règlement no 1043 modifiant le règlement no 1032 sur l'établissement d'un service de sécurité d'incendie ».

Ledit règlement est maintenant en vigueur et est disponible pour consultation à l'hôtel de ville ou sur le site internet de la ville.

Donné à Maniwaki, le 7 novembre 2023.		
Dinah Ménard, greffière adjointe		
Dinan Menard, gremere adjointe		

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, greffière adjointe de la Ville de Maniwaki certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'hôtel de ville, à la bibliothèque, au Centre Sportif Gino-Odjick, sur le site internet et sur la page Facebook de la Ville de Maniwaki.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 7e jour du mois de novembre 2023.

Dinah Ménard, greffière adjointe